



REGLEMENT INTERIEUR du DEBALL'TOUT de ROQUECOURBE du 23/06/2019

Article 1 : Le DEBALL'TOUT est destiné aux non-professionnels. La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, de fleurs ou de boutures, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.

Article 2 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 3 : Cette journée est organisée par le BASKET CLUB ROQUECOURBE. Elle se tiendra aux allées de Siloé à ROQUECOURBE de 8H à 17H. L'accueil des exposants débute à 7H00 h (placement) jusqu'à 8H00. Au-delà les réservations sont perdues, et seront attribuées à ceux qui n'ont pas réservés. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 4 : Aucun exposant ne s'installe, ne choisit ou ne s'approprie une place avant l'arrivée du (des) placier(s). Le placier est responsable de l'attribution des places et le gère : sa décision est sans appel. Dès leur emplacement attribué, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont définies en ne débordant pas des marquages-repères. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

Article 5 : Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site des emplacements. Les véhicules seront parqués dans les lieux autorisés, sans provoquer de gênes à la circulation ou aux habitations. Le débarquement et l'embarquement des objets et marchandises des véhicules se fera dans les plus brefs délais afin de ne pas gêner la circulation. Votre responsabilité est en jeu, branchez vos feux de détresse si vous êtes en arrêt provisoire sur la chaussée. Tout abus sera sanctionné par un refus d'emplacement futur.

Article 6 : En cas de désistement, veuillez prévenir l'organisateur au moins 3 semaines avant (le 02 juin) sinon les sommes versées resteront dans ce cas acquises à titre d'indemnité à l'association.

Article 7 : Les enfants, sous la responsabilité de leurs parents, peuvent participer aux puces et vide-greniers. Ils sont soumis aux mêmes règles que les adultes.

Article 8 : Vous avez obtenu l'autorisation de participer au DEBALL'TOUT. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Vous vous engagez de fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 9 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

Article 10 : En cas d'intempéries et sans préavis, l'organisateur et/ou la municipalité juge s'il y a lieu d'annuler la manifestation: tous les exposants devront se plier à cette décision, les sommes versées seront remboursées. Si des pluies soutenues sont annoncées par Météo France l'annulation est systématique, dans ce cas il est inutile de se déplacer.

Article 11 : L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différents entre vendeurs et acheteurs.

DROIT DE PLACE : 10 € l'emplacement

Le DEBALL'TOUT est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont bénévoles. La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité. Nous demandons à tous de respecter l'autorité du (des) placier(s) et de se conformer strictement au règlement. Tout exposant qui, par manque de civisme ou non-respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de ces manifestations serait définitivement exclu.

Merci de laisser votre place propre et bonne journée à tous.